

Un BUREAU DE L'HABITAT

et une OPÉRATION

« FACADES-TOITURES »

pour



SOUTENIR

L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Ce programme est financé par la Commune de VILLARD SAINT PANCRACE

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



AMÉLIOREZ NOTRE CADRE DE VIE VALORISEZ

VOTRE PATRIMOINE

L'opération « **Façades-Toitures** » est une campagne de **ravalement des façades, de rénovation de couverture de toitures**, initiée par votre commune.

DES TRAVAUX RÉUSSIS



Les couleurs, les aspects d'enduits, les matériaux utilisés et les détails architecturaux doivent être en symbiose avec l'architecture traditionnelle, le paysage et respecter les règles d'urbanisme.

A VILLARD SAINT PANCRACE, les propriétaires qui entreprennent des travaux de ravalement de façades, de réfection des toitures peuvent bénéficier de **subventions très incitatives**.

Le but est d'offrir aux habitants et aux vacanciers un **cadre de vie attrayant** et de **soutenir l'activité du bâtiment**.

Le bureau de l'habitat met à votre disposition une chargée d'opération qui va vous aider à définir votre projet de travaux pour la rénovation de votre logement (**travaux d'économies d'énergies, d'adaptation du logement à l'âge et au handicap, la rénovation globale d'un logement, la rénovation d'un logement locatif à l'année...**) et vous accompagne dans le montage de vos dossiers de demande d'aides financières. **Des aides existent sur l'ensemble de la commune**.

La chargée d'opération de SOLIHA Alpes du Sud est à vos côtés pour vous accompagner dans la réussite de votre projet. Venez la rencontrer lors des permanences en mairie.



POUR EN BÉNÉFICIER

- ➔ Toutes les demandes de subventions sont à faire avant le démarrage des travaux.
- ➔ Les travaux doivent être réalisés par des entreprises qualifiées.
- ➔ Les subventions sont calculées en fonction de l'ampleur et du type de travaux réalisés
- ➔ Dans le cadre de l'opération Façades Toitures, les propriétaires doivent respecter les formalités détaillées dans le cahier des charges de l'opération, adopté en Conseil Municipal. Les immeubles doivent être visibles du domaine public, situés en zone UA du PLU

SUBVENTIONS : MODE D'EMPLOI

- 1 **Prise de contact avec la chargée d'opération de SOLIHA Alpes du Sud (voir au verso)**
- 2 **Déclaration de vos travaux en Mairie**
- 3 **Demande de devis**
- 4 **Dépôt d'une demande de subvention complète via la chargée d'opération**
- 5 **Présentation de votre demande en commission d'attribution des aides**
- 6 **Réalisation des travaux après accord de subvention**
- 7 **Paiement de la subvention**



L'animation de cette opération est assurée par SOLIHA Alpes du Sud. Vous obtiendrez gratuitement, auprès de votre chargé d'opération, des renseignements concernant :

- **L'opération « Façades-Toitures »** et ses subventions,
- Les aides de pour les **travaux d'aménagement intérieur, d'économie d'énergie, d'adaptation du logement** à l'âge et au handicap.